

OBJET : MODIFICATIONS APPORTÉES À LA STRUCTURE DES AIP OUTRE-MER

La présente AIC a pour objectif d'annoncer aux usagers de l'espace aérien de certaines modifications à venir dans la structure des AIP des quatre zones outre-mer (PAC-P, PAC-N, RUN, CAR-SAM-NAM) et dans la présentation des renseignements aéronautiques qui y figurent.

Ces modifications de structure s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration de la présentation des informations aéronautiques dans les AIP et de mise en conformité à l'Annexe 15 de l'OACI relative aux services d'information aéronautique, notamment son appendice 1.

Les modifications sont listées ci-après :

- Les sous-sections AD 1.5 « Aides radio d'atterrissage » et AD 1.6 « Moyens de radiocommunication ATS » seront supprimées. En effet, toutes les données correspondantes sont publiées dans la partie AD 2 des aérodromes concernés (respectivement AD 2.18 et AD 2.19).
- La sous-section AD 1.7 « Zone de contrôle » des AIP PAC-N et PAC-P sera supprimée. Les données correspondantes sont publiées dans la partie AD 2 des aérodromes concernés (AD 2.17). La suppression de la sous-section AD 1.7 des AIP RUN et CAR-SAM-NAM interviendra dans un second temps car elles contiennent des données étrangères qui doivent être transférées.
- Les pages des cartes VAC contenant des informations sous forme de texte (« TXT VAC ») seront progressivement supprimées pour les AIP RUN, PAC-N et CAR-SAM-NAM, après vérification que tous ces renseignements sont bien publiés en AD 2. Ces pages sont supprimées pour l'AIP PAC-P au cycle AIRAC 08/17 (effectif le 20 juillet 2017).
- Actuellement, les activités récréatives et sportives sont publiées en sous-section ENR 5.5 et sont également reprises sur la page « TXT VAC » de la façon suivante :
 - Activité située sur l'aérodrome : en item titré "Activités particulières".
 - Activité en dehors de l'aérodrome mais dans un rayon de 3 NM autour de ce dernier, ou sur demande du fournisseur de données aéronautique : en item titré "Dangers à la navigation aérienne".

Cette publication reprend le numéro de l'activité, ses horaires, les limites verticales et horizontales, ainsi que le contenu de la cellule « Observations » de l'ENR 5.5. Dans le cadre de la suppression des pages « TXT VAC » et afin d'éviter les doublons de publication, les renseignements relatifs aux activités seront publiés de manière synthétique dans la partie AD 2.23 des aérodromes concernés. Il ne sera publié en AD 2.23 que le titre selon la position de l'activité (sur ou hors aérodrome), accompagné du numéro de l'activité et d'un renvoi vers l'ENR 5.5 (un lien sera prévu à terme).

Ces modifications de structure seront initiées au cycle 08/17 et devraient être finalisées d'ici le cycle 13/17.